

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION BOUÉE D'ESPOIR DU 22 NOVEMBRE 2018

Exercice 01.11.2017 – 31.10.2018
704 Bouées attribuées = 226 283 €
Dons reçus = 233 462 €

Les 170 adhérents présents ou ayant envoyé leur pouvoir pour cette 33^{ème} Assemblée Générale, nombre élevé dans le secteur associatif, témoignent de leur réel soutien aux bénévoles de Bouée d'Espoir. Cette Assemblée Générale revêtait un caractère très particulier, puisqu'elle était la première qui se tenait postérieurement au décès de Jean-Paul Tamas, notre Président Fondateur, survenu le 17 Octobre 2018.

Une minute de silence a été observée en son souvenir par l'ensemble des participants.

Comme les années précédentes, le Bureau de l'assemblée a été constitué par les trois membres du Bureau de l'Association : Arnaud Revenaz, Président, Florence Lacroix, Trésorière, Jacques-Yves Jourdain, Secrétaire.

1. LE MOT DU PRÉSIDENT

Merci Jean-Paul

Depuis 33 ans, Jean-Paul s'adressait à nous et savait nous dynamiser par sa générosité, sa confiance dans l'avenir, son souhait ardent de répandre le bien autour de lui et nous convainquait, d'année en année, de continuer à aider les personnes en détresse à passer un cap difficile. Son absence est pesante, mais il est toujours présent dans nos cœurs et nous pensons tous beaucoup à lui et à sa famille.

Cher Jean-Paul, tous les bénéficiaires, les adhérents personnes physiques et morales, les fondations, les membres de l'association s'unissent pour te remercier et te dire qu'ils ont la ferme volonté de continuer sur la voie que tu as tracée.

Une reconnaissance affirmée

Après avoir obtenu la Reconnaissance d'Utilité Publique en 2017, l'action de Bouée d'Espoir a été saluée en septembre dernier par la revue Notre Temps en décernant à Jean-Paul la distinction d'Héros de Notre Temps.

Une succession préparée

Comme toujours prévoyant, Jean-Paul avait préparé le futur de Bouée d'Espoir, car il voulait que son action se poursuive.

Il souhaitait prendre du recul et laisser le côté opérationnel quotidien à un nouveau Président qui devait être élu au début de 2019.

C'est ainsi que Jean-Paul m'a contacté et que nous avons commencé à discuter, voici maintenant plus d'un an.

Mais les événements ont précipité le calendrier.

Le Conseil d'administration de Bouée d'Espoir s'est réuni le 8 Novembre dernier et m'a demandé de prendre la succession de Jean-Paul en qualité de Président.

C'est donc avec beaucoup d'émotion et la ferme volonté de tenir la promesse faite à Jean-Paul de continuer sa si belle création que j'ai accepté cette responsabilité, dont je mesure l'enjeu.

En quelques mots, laissez-moi me présenter :

Mon nom est Arnaud Revenaz, je suis marié, j'ai 67 ans, suis retraité depuis début 2014, père de 4 enfants et grand-père de 12 petits-enfants.

J'ai fait toute ma carrière dans le courtage d'assurance où j'ai occupé successivement les fonctions de Directeur Commercial des Grands Comptes et ensuite de Directeur Général Adjoint.

Outre Bouée d'Espoir, j'agis également au sein de 2 autres associations :

- Habitat et Humanisme, où j'interviens pour l'agence immobilière à vocation sociale, SH IdF.
- Paris Initiative Entreprises (PIE), ayant pour objet d'accompagner de jeunes entrepreneurs qui créent ou reprennent des entreprises.

Pérennité de Bouée d'Espoir

Avec vous tous, chers adhérents, et avec la si dévouée et si motivée équipe de bénévoles, tous ensemble, nous allons continuer à rendre les caps moins difficiles à franchir en distribuant de nombreuses et belles Bouées.

Mais pour distribuer de nombreuses et belles bouées, il faut réunir de nombreuses et belles ressources. Ceci est notre challenge, et je dirais même notre responsabilité à tous.

Je nous propose donc un défi pour 2018-2019 : que chacun d'entre nous s'attache à convaincre de nouveaux adhérents-donateurs de venir aider Bouée d'Espoir par leur générosité.

C'est l'une des façons de développer Bouée d'Espoir et de respecter le souhait de Jean-Paul.

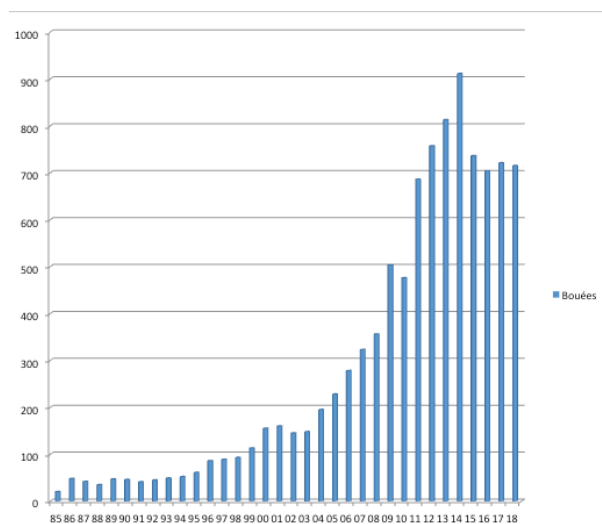
Nous savons que nous pouvons compter sur vous tous, chers adhérents-donateurs, pour rester fidèles à Bouée d'Espoir et nous aider à collecter encore davantage de fonds destinés aux nombreux bénéficiaires.

Alors, mettons-nous tous au travail avec courage, conviction et optimisme, comme Jean-Paul lui-même nous l'a montré.

L'efficacité de notre fonctionnement permet de répondre rapidement aux situations d'urgence qui nous sont soumises. L'Assemblée remercie les bénévoles pour leur généreuse et efficace implication qui fait que Bouée d'Espoir peut continuer à redistribuer 97% des dons reçus (3% de frais généraux).

2. BOUÉES ATTRIBUÉES

Au cours de cet exercice, nous avons pu distribuer **704 Bouées**, représentant un montant de **226 283 €** (à comparer aux 721 Bouées et aux 222 072 € de l'exercice précédent), et qui répondaient à notre équation :



**Un cap difficile à franchir
+ La volonté de s'en sortir
+Un projet
= une Bouée**

Les huit équipes d'attribution (quatre à Paris et une dans chaque délégation) examinent les dossiers reçus des travailleurs sociaux de diverses associations et structures publiques et y apportent une réponse dans les délais très courts.

Les Bouées sont attribuées dans les domaines de l'habitat, la formation, la mobilité, la santé, les enfants, les formalités, et autres, pour autant qu'elles s'inscrivent dans notre équation

3. BOUÉES ATTRIBUÉES

Voici quelques exemples de bouées attribuées cette année :

- *Cette jeune femme a suivi une scolarité jusqu'au baccalauréat sans le valider. De ses 16 ans jusqu'à mai 2017 elle a été prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance. Puis elle s'est retrouvée à Paris dans une situation de grande précarité. L'association Aurore Haltes Jeunes l'a recueillie et orientée vers le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Gutenberg, où elle est logée et accompagnée. Après un stage de découverte dans une Halte-garderie, qui s'est très bien passé, elle décide, étant donné ses talents manuels, de s'orienter vers la maroquinerie. Elle a réussi les tests qui lui ont permis d'accéder à une formation d'apprentissage chez les Compagnons du Devoir. Mais il lui faut payer une caution de réservation de 350 € et un acompte de 423,70 € pour finaliser cette admission. Elle bénéficie d'une allocation Garantie Jeunes de 480 € par mois, qui lui permettent de subvenir à ses besoins, mais pas de régler ces deux sommes. Bouée d'Espoir prend à sa charge l'acompte de 423,70 €, sachant qu'elle bénéficiera d'un autre concours pour la caution.*
- *Iranien réfugié en France, il a appris seul à parler, lire et écrire le français, ce qui lui a permis d'obtenir un CAP d'installateur thermique et sanitaire (premier de sa promotion). Encouragé par ses succès sur les chantiers où il intervenait, il a décidé de créer son entreprise. Il a acheté ses outils et est équipé, mais il lui faut acheter un véhicule utilitaire d'occasion, au prix d'environ 3 000 €, et financer le stage d'initiation à l'installation, obligatoire auprès de la Chambre des métiers et de l'Artisanat pour pouvoir se déclarer autoentrepreneur. L'association Aurore, qui le suit, sollicite une Bouée de 1 000 € pour qu'il puisse s'engager au plus vite et ne pas perdre la clientèle qu'il a commencé à se créer. Une Bouée de ce montant lui est accordée en février 2018, dont 600 € sous forme de prêt remboursable en 12 mensualités à partir de septembre 2018.*
- *Cet homme de 57 ans, divorcé sans enfant, s'est retrouvé sans emploi et sans logement, mais décidé à démarrer une nouvelle vie comme agent immobilier, métier qu'il avait pratiqué précédemment. Logé en foyer, vivant du RSA, il ne peut acquérir les équipements, et notamment l'ordinateur, nécessaires pour exercer cette profession. Une Bouée de 279,95 € lui permet l'achat d'un ordinateur portable.*
- *Cette femme qui travaille comme employée de restauration, et son fils sont hébergés par Aurore dans un logement du dispositif Solibail, (qui permet de mettre à disposition de ménages, majoritairement issus des dispositifs hôteliers d'urgence, des logements pour des loyers modérés, pendant une période de 18 mois maximum). Cette personne payait mensuellement ses factures EDF, mais sur la base d'une estimation qui s'est révélée erronée. Elle a donc reçu un complément de facture de près de 1 000 €, que ses modestes ressources ne lui permettent pas de régler en une seule fois. Un échéancier a été négocié avec EDF, sous condition d'un paiement immédiat de 400 €. Une Bouée de ce montant permet à cette femme d'équilibrer son budget.*

D'autres exemples de Bouées sont présentés sur le site Internet www.boueedespoir.org

4. LES DÉLÉGATIONS

Nos quatre délégations continuent activement de déployer leurs efforts pour collecter des dons de la part des adhérents Individuels et des entreprises et attribuer des Bouées.

Délégation Ile de France Ouest

Colette Brault et son équipe de 5 personnes a pu renouveler l'organisation du tournoi de bridge de Montfort l'Amaury, reconnu par la Fédération Française de Bridge, permettant ainsi d'accroître la visibilité de Bouée d'Espoir et de collecter quelques dons.

Délégation Ile de France Est

Jean-François Evrard et son équipe de 4 personnes ont initié la distinction Héros de Notre Temps, attribuée par le groupe Bayard-Pressé à Bouée d'Espoir en la personne de Jean-Paul Tamas.

Délégation Auvergne Rhône-Alpes

Ghislain de Chatellus, avec l'aide de Christian Guillermo, déploie ses meilleurs efforts pour développer la visibilité et l'activité de Bouée d'Espoir dans sa région.

Délégation Hauts de France

Pierre-Paul Piolé a animé cette délégation jusqu'en juin 2018, mais ses obligations professionnelles l'ont éloigné de sa région. Nous sommes en cours de lui trouver un remplaçant.

Pour tous, la collecte des dons est une démarche difficile.

L'aide de tous les adhérents est nécessaire. Il faut parler de Bouée d'Espoir autour de soi et convaincre ses proches, ses connaissances, ses relations d'aider notre Association par leurs dons.

5. RESSOURCES

Au cours de l'exercice écoulé, la générosité des adhérents nous a permis de collecter un montant de **233 462 €** (à comparer à 237 312 € en 2017).

La répartition entre Individuels (70%) et Entreprises et fondations (30%) reste stable.

Adhérents Individuels

Nous constatons une légère baisse du nombre d'adhérents individuels : **437** contre 497 en 2017.

- 48% utilisent le prélèvement mensuel, en progression par rapport à 2017 (43%), d'un montant moyen de 559 €, en progression également par rapport à 2017 (550 €).
- 52% font des dons ponctuels d'un montant moyen de 239 €, en léger retrait par rapport à 2017 (277 €).

Le vecteur Internet continue de se développer.

Rappel des possibilités de dons :

Don par prélèvement automatique, don ponctuel, legs, assurances-vie, donation temporaire d'usufruit, et IFI via une fondation habilitée.

Adhérents Entreprises et Fondations

L'exercice 2018 a vu **25 Entreprises et Fondations** nous apporter leur soutien, en légère progression par rapport à 2017 (21).

Leurs dons se sont élevés à **69 619 €**, stables par rapport à 2017 (70 399 €).

Nous sommes heureux de constater que des entreprises de toutes tailles, bien établies ou récemment constituées, nous apportent leur soutien.

6. SITUATION COMPTABLE

Notre Commissaire aux comptes, *Experts Conseils Associés SAS*, en la personne de Laurent du Sorbier, a approuvé les comptes de l'exercice 2017-2018, résumés ainsi :

RECETTES (€)		DÉPENSES (€)	
Dons reçus	233 462	Bouées émises	226 283
Intérêts bancaires	422	Frais bancaires	1 420
Remboursement prêts	565	Frais généraux	7 917
Bouées annulées	9 472	Prêts non remboursés	-
Total Recettes	243 921	Total Dépenses	235 620
Excédent recettes au 31/10/18	8 301	Disponibilités au 01/11/2018	76 278

Fidèle à ses fondamentaux, Bouée d'Espoir **a limité ses frais généraux à 3%, redistribuant ainsi 97% des dons reçus**

6. LE BUDGET 2018 – 2019

Le budget suivant a été présenté à l'assemblée :

RECETTES (€)		DÉPENSES (€)	
Total Dons	240 000	Bouées distribuées	233 000
Autres recettes	10 000	Frais bancaires	1 500
		Frais généraux	7 500 -
Total Recettes	250 000	Total Dépenses	242 000
Excédent recettes au 31/10/19	8 000		

7. VOTE DES RÉOLUTIONS

1ère résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2017-2018 arrêtés au 31 octobre 2018, ainsi que le budget de l'exercice 2018-2019, et donne quitus de sa gestion au Conseil d'administration.

2ème résolution

L'assemblée générale approuve l'entrée d'Arnaud Revenaz au Conseil d'administration. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020-2021. Elle prend acte de sa nomination comme Président par le Conseil d'administration du 8 novembre 2018.

3ème résolution

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Christian Guillermo, Thierry Hannecart, Bernard Prugnat. Leurs mandats arriveront à expiration lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020-2021.

Chacune de ces trois résolutions a été approuvée à l'unanimité des membres adhérents présents ou représentés.

8. DIPLÔMES D'HONNEUR

Trois diplômes d'honneur Bouée d'Espoir ont été attribués cette année à :

- Fondation Groupe SEB
- Madame Pascale Leroux
- Madame Brigitte Missonnier

La lecture du texte de l'Abbé Pierre, « *Continuons à agir* », a clos l'Assemblée Générale.

Bouée d'Espoir vous souhaite une très bonne année 2019 !

BOUÉE D'ESPOIR a été déclarée à la Préfecture le 27 mars 1985. Publication au Journal Officiel daté du 24 avril 1985. Après l'Assemblée Générale du 22 novembre 2018, le Conseil d'Administration est composé de : Isabelle de CHAULIAC (2019) – Florence LACROIX, Trésorière (2020) – Christian GUILLERMO (2021) - Thierry HANNECART (2021) - Jacques-Yves JOURDAIN, Secrétaire du Conseil (2019) – Père Guillaume de MENTHIÈRE (2020) – Hughes MISSONNIER (2020) - Augustin PALUEL-MARMONT (2020) – Bernard PRUGNAT (2021) – Arnaud REVENAZ (2021), Président.

Association Loi de 1901, créée en 1985, reconnue d'utilité publique le 14 mars 2017

www.boueedespoir.org – contact@boueedespoir.org